

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/033

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juin à 18h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, , Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Christian FALZON, Françoise CAMPREDON, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Bertille MARTY, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Xavier ROCA, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Laurent FOURMOND (procuration à M. Jean-Pascal GARDELLE), Evelyne SARRAZIN (procuration à M. Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 18/06/2020

REALISATION D'UN EMPRUNT – 500 000 Euros – CREDIT
AGRICOLE SUD-MEDITERRANEE

M. Yannick COSTA, potentiellement intéressé par ce point, quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Suite à l'examen du rapport d'orientation budgétaire 2020, M. le Maire propose à l'assemblée de financer les opérations d'investissement prévues au budget primitif 2020, notamment la construction du nouveau centre technique municipal, par un emprunt d'un montant de 500 000,00 EUR. Il rappelle qu'en 2021, deux annuités d'emprunts représentant un montant de 60 656 €. L'un des emprunts correspondant à l'hôtel de ville étant compensés à 50 % par une aide du conseil départemental des P-O de 19 000 €/an, l'annuité exacte est de 41 656 €.

Les taux étant extrêmement intéressants, une proposition a été sollicitée auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Remboursement : trimestriel OU semestriel
- Taux : 0,99 % Taux : 1.01 %
- Prêt à taux fixe classique
- Trimestrialité : 8 977,68 € OU Semestrialité : 18 003.00 €
- Commissions et frais : 0,20 % du capital emprunté

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

► **DECIDE** de solliciter la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée – 30 Rue Pierre Bretonneau – B.P.39923, 66 832 PERPIGNAN Cédex 9 pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 € aux conditions ci-dessous :

- Durée : 15 ans
- Remboursement : semestriel
- Taux : 1.01 %
- Prêt à taux fixe classique
- Semestrialité : 18 003.00 €
- Commissions et frais : 0,20 % du capital emprunté

► **AUTORISE** M Le Maire à signer le contrat afférent à cet emprunt et toutes les pièces relatives à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*